

Communiqué de presse du 20 mai 2010

Pommes de terre précoces - Info 1/2010



Postfach 7960, CH-3001 Bern
Fon 031 385 36 50, Fax 031 385 36 58
www.swisspatat.ch, team@swisspatat.ch

Départ de la saison 2010 des pommes de terre précoces

Bien qu'en raison du temps froid la plantation n'ait pu se faire en maints endroits que vers la mi-mars, la végétation a progressé dans l'intervalle d'une manière réjouissante. Le coup d'envoi de la campagne sera donné en force immédiatement après la Pentecôte, le 25 mai. Avant cette date, seulement quelques petites quantités sont attendues en provenance de la Romandie. Le concept des 3 phases sera à nouveau appliqué cette année durant la campagne des pommes de terre précoces.

La plantation tardive ainsi que le temps froid et pluvieux du mois de mai ne semblent pas avoir eu de conséquences trop perturbatrices, car la végétation s'est déjà étonnamment bien développée. Le 25 mai marquera le départ de la campagne pour les pommes de terre précoces sans peau conformément à la phase 1 du concept.

Procéder assez tôt à la destruction des fanes!

Le passage à la phase 2 qui exige que les pommes de terre soient à peau en majorité ferme est préconisé à partir des semaines 24/25. Cela signifie a priori que le but visé doit être de fournir de la marchandise conforme à la ligne verte le plus tôt possible avec des pommes de terre précoces indigènes à peau en majorité ferme. C'est pourquoi, les producteurs sont exhortés à suivre de près l'évolution de leurs champs et à procéder à temps à la destruction des fanes. **L'effort consenti pour fournir de la marchandise avec peau en majorité ferme est honoré en conséquence d'un supplément de prix.**

Retenue de rattrapage

Selon la décision prise par la branche l'année dernière, nous rappelons ici que sur les pommes de terre précoces, qui sont fournies avant le 31 juillet, une retenue de Fr. 3.-/100 kg sera imposée. Ceci est une mesure à effet rétroactif, étant donné que l'année passée la retenue pour le système de compensation de prix n'a été appliquée que sur de la marchandise qui avait été livrée après le 1^{er} août.

Le prix à la production fixé lors de la séance d'hier est valable dès mardi, 25 mai 2010:

Pommes de terre précoces: Fr. 1.25/kg
Qualité pour la phase 1: sans peau, calibre 30-50mm

Ce prix de départ est en vigueur jusqu'à la prochaine conférence téléphonique, qui aura lieu le jeudi, 3 juin 2010 à 08.15 h.

Pour toutes informations relatives aux pommes de terre précoces et à leurs prix, prière d'appeler le No 031 385 36 59 (répondeur).

SwissGAP: C'est sérieux!

Comme annoncé à plusieurs reprises, les grands distributeurs exigent à partir de la présente récolte la fourniture de pommes terre SwissGAP dans le secteur alimentaire des produits frais. Les pommes de terre fournies selon le standard SwissGAP auront de ce fait la priorité pour l'écoulement sur le marché.

Pour les pommes de terre de transformation, les décisions en la matière ont été prises entre-temps par les différentes entreprises en rapport avec les conditions d'acquisition des pommes de terre de la récolte 2010. Sur la base des exigences imposées dans le domaine des variétés à frites et à chips, il est demandé que la grande majorité de la marchandise soit fournie selon le standard SwissGAP. Les quantités de pommes de terre produites hors standard SwissGAP seront ainsi restreintes et leur prise en charge devra être exactement planifiée et convenue avec le commerce. Tout comme pour les pommes de terre destinées au commerce, la priorité sera également donnée aux pommes de terre industrielles produites selon le standard SwissGAP.